

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 9 AVRIL 2010 à 20 heures

Date de Convocation : 31 mars 2010	Nombre de Membres en exercice : 15
Date d’Affichage : 31 mars 2010	Nombre de présents : 15
	Nombre de votants : 15

L’an deux mil dix, le vendredi 9 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Suzanne GERON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES, Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Anne PERDU, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 15 janvier 2010.
- 2) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2009.
- 3) Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2009.
- 4) Affectation du Résultat.
- 5) Taux des Taxes Locales Directes.
- 6) Travaux d'Investissement.
- 7) Vote du Budget Primitif 2010.
- 8) Demande de location de terrain Place de la Gare.
- 9) Avancement au Grade de Rédacteur Principal au titre de l'année 2010.
- 10) Vente par Madame BAUER au profit de la Commune.
- 11) Questions diverses.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2010.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2010.

Au niveau du point 4 de l'ordre du jour :

MME BAILLEUX, MM CORDELETTE, FONTAINE et MARTIN souhaitent préciser qu'ils étaient CONTRE essentiellement le point 3 du document présenté par Monsieur le Maire quant au soutien apporté à l'Association des Maires Ruraux de France menant actuellement des actions dans le cadre de la réforme des collectivités locales.

Aucune autre remarque et/ou observation n’ayant été faites, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l’UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009.

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean FLAMANT, doyen d’âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur François BOBO, Maire, après s’être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2009	Restes à réaliser	Résultats réels y compris restes à réaliser
Investissement	- 242.59		- 153 977.62	Recettes 59 029.00	- 95 191.21
Fonctionnement	93 495.52	8 752.00	44 232.43		128 975.95

Monsieur le Maire ne participant au vote, celui-ci sort de la salle de réunion.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

3/ ADOPTION du COMPTE de GESTION de l'EXERCICE 2009.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, le Compte de Gestion 2009 dressé par Madame BOSCH, Percepteur, Receveur Municipal, n'appelle ni observation ni réserve.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

4 / AFFECTATION du RÉSULTAT.

Après avoir entendu le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2009, l'affectation du résultat se résume ainsi :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ au 31 décembre 2009	128 975.95
Affectation obligatoire :	
A la couverture du déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser : (c/1068).....	95 191.21
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).....	33 784.74
Total affecté au (c/1068) :.....	95 191.21
DEFICIT D'EXPLOITATION CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit à reporter (ligne 002)	
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2009 (001)	- 154 220.21

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

5 / TAUX des TAXES LOCALES DIRECTES.

Conformément à l'avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la part communale des taux des 3 taxes locales.

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales,

DECIDE, à l'unanimité de maintenir les taux inchangés pour l'année 2010 :

TAXE d'HABITATION	9,54 %
TAXE sur le FONCIER BATI	8,24 %
TAXE sur le FONCIER NON-BATI	22,96 %

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS.

6 / TRAVAUX D'INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la dette pour 2010 s'élève à 43 068.72 € et souhaite limiter les travaux d'investissement cette année.

Travaux d'investissement proposés :

Etude paysagée:	25 000.00 dont 70% de subvention
USEDA :	4 187.00
ONF :	5 000.00 dont 2 500 € de subvention
Clôture de la Maternelle :	7 700.00
Aménagement site cinéraire :	2 000.00
Véhicule :	5 000.00
Débroussailleuse :	1 200.00
Motopompe :	300.00
Pulvérisateur :	200.00
Aspirateur :	300.00

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

7/ VOTE du BUDGET PRIMITIF 2010.

Monsieur le Maire procède ensuite à la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :	122 473.31	à l'unanimité
Chapitre 012 :	156 100.00	à l'unanimité
Chapitre 65 :	76 650.00	à l'unanimité
Chapitre 66 :	13 953.43	à l'unanimité
Chapitre 67 :	800.00	à l'unanimité

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 :	29 315.29	à l'unanimité
Chapitre 20 :	25 000.00	à l'unanimité
Chapitre 204 :	2 900.00	à l'unanimité
Chapitre 21 :	21 700.00	à l'unanimité

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 :	36 250.00	à l'unanimité
Chapitre 73 :	120 500.00	à l'unanimité
Chapitre 74 :	161 702.00	à l'unanimité
Chapitre 75 :	20 000.00	à l'unanimité

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 :	25 000.00	à l'unanimité
Chapitre 13 :	110 684.29	à l'unanimité

Les subventions aux Associations se décomposent ainsi :

CCAS :	10 000.00	Pétanque de BARISIS :	320.00
Comité des Fêtes :	11 459.00	Prévention Routière :	50.00
Coopérative Scolaire :	1 650.00	Sports et Loisirs :	700.00
OCCE Collège St Gobain :	150.00	UNSS Collège St Gobain :	76.00
UNC Section BARISIS :	95.00		

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

8 / DEMANDE de LOCATION de TERRAIN Place de la Gare.

Un administré sollicite la commune pour la location du terrain situé à côté des ateliers municipaux afin de créer une entreprise de façonnage de bois de chauffage.

L'ensemble du Conseil Municipal ayant de nombreuses interrogations et cette personne ne s'étant pas présentée ce soir malgré la demande de Monsieur le Maire, les élus souhaitent reporter leur décision. Il est convenu de lui faire confirmer sa demande, d'apporter des précisions et de l'inviter à la prochaine réunion.

BONNE NOTE EST PRISE de ces INFORMATIONS.

9 / AVANCEMENT au GRADE de REDACTEUR PRINCIPAL au titre de l'année 2010 de Madame LEPAGE.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de CHAUNY a émis un avis favorable au titre de la promotion interne de Madame LEPAGE.

Il convient d'arrêter le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur Principal au titre de l'année 2010.

Ancienne situation	Nouvelle situation au 1^{er} janvier 2010
Rédacteur Territorial Echelon : 09 Indice Brut : 436 Indice majoré : 384 Depuis le 1 ^{er} janvier 2009 Sans reliquat d'ancienneté	Rédacteur Principal Echelon : 03 Indice Brut : 436 Indice majoré : 384 Avec reliquat d'ancienneté de 1 an

APPROUVÉ à la majorité des MEMBRES PRÉSENTS et 2 abstentions (M. Jean FLAMANT et Mme Françoise ARMANI)

10 / VENTE par Madame BAUER au PROFIT de la COMMUNE.

Dans le cadre de l'agrandissement de l'école maternelle, Madame Anne-Marie BAUER a vendu pour l'euro symbolique une parcelle située section AB 319 pour une superficie de 42ca.

Il convient que le Conseil prenne une délibération pour finaliser la vente.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

11 / QUESTIONS DIVERSES.

NOREADE : La commune, ayant donné la compétence Eaux Pluviales et Assainissement en adhérant en janvier 2004 au SIAN-SIDEN, appelé aujourd'hui NOREADE, est soumise à partir de 2008 à une cotisation pour Eaux Pluviales et se voit appliquer une progressivité sur 5 ans par NOREADE.

La cotisation s'élevant à 12 549.00 €, les coefficients appliqués se décomposent ainsi :

2009 : 20% 2010 : 40% 2011 : 60% 2012 : 80% 2013 : 100%

SPANC : La création du "Service Public" d'Assainissement Non Collectif" a été adoptée par le Conseil Communautaire de la CCVA. Le règlement sera élaboré en adaptant celui de NOREADE. Le SPANC est entièrement géré par la CCVA.

Deux personnes à temps plein et 1 personne à mi-temps seront nécessaires pour effectuer les premières visites de contrôle.

Le coût des diagnostics initiaux ne devrait pas dépasser 80 €. Une subvention semble envisageable (à suivre..., cf. compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 mars 2010).

Après un débat sur les modalités, le coût et l'application de ce service SPANC, les élus ont abordé tout naturellement le dossier de l'Assainissement Collectif et des démarches qui avaient été prévues lors du dernier Conseil Municipal en association avec le Collectif de Barisis-Aux-Bois.

Monsieur le Maire informe que l'Agence de l'Eau de Seine Normandie, dans un récent courrier, annonçait que la commune de Barisis-Aux-Bois serait intégrée dans le prochain programme qui débutera en 2014. La construction de la station d'épuration pourrait débuter en 2016. Quant à la création des réseaux, le nombre de tranches et la durée restent à préciser. Tout cela à la condition d'avoir des subventions de l'AESN et du Conseil Général de l'Aisne.

En l'état actuel, les élus souhaitent poursuivre l'action qui avait été envisagée au dernier Conseil, toujours en concertation avec le "Collectif Assainissement".

CABINET MEDICAL : L'Ordre National des Médecins a écrit qu'il serait possible qu'un médecin puisse y exercer une permanence à condition que tous les médecins ayant dans leur clientèle des habitants de la commune donnent leur accord. Monsieur le Maire informe que le praticien qui exercerait à Barisis-Aux-Bois se charge de prendre contact avec ses confrères.

SYNDICAT des EAUX : Une baisse sensible de consommation de l'eau a été sensiblement remarquée. Toutefois, l'augmentation de la part syndicale augmentera de 5 € cette année.

CCVA : La C.C.V.A a voté son Budget et son projet de développement du territoire.

La redevance des Ordures Ménagères se verra une nouvelle fois diminuée de 3 €, ceci, malgré l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

GEODATA Diffusion : Cette Société souhaite fixer sur le toit de la Mairie une antenne UNIQUEMENT réceptive GPS de moins de 20cm de diamètre reliée à une ligne ADSL pour récupérer des données d'observation qui servent principalement aux géomètres, entreprises de travaux publics etc...

Il s'agit d'un système de mesure ne réémettant aucune onde radioélectrique dans la mesure où le rapatriement des données jusqu'à leur centre de calcul se fait par ADSL.

Une redevance annuelle de 300.00 € sera allouée à la Commune.

De plus amples renseignements seront demandés avant de signer la convention.

L'ensemble des conseillers est favorable à l'exception de Mme Anne PERDU qui s'abstient.

COMITE des FETES : Mme BAILLEUX, commissaire aux comptes du Comité des Fêtes, énonce ses remarques quant à la gestion et tenue de la comptabilité du Comité des Fêtes.

Le Président la remercie vivement pour son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.
Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,